



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 mars 2020 — N° 106

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Éric Naud, infirmier praticien spécialisé.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr J. Bernard « Bernie » Tonchin, citoyen engagé de la circonscription de D'Arcy-McGee.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'entreprise Centre R. Boissonneault.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Le Centre des femmes de Laval.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Grimard, fondateur de Grimard Optique.

11 mars 2020

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de réinvestir dans le développement de logements sociaux.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner les performances des hockeyeurs de la circonscription de Masson.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Centre d'archives de Laval.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Paquette Textiles.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Dre Monique Rozon-Rivest pour son engagement social.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

11 mars 2020

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

Mme Chassé (Châteauguay), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 29 octobre, les 21 et 27 novembre 2019, les 6, 11, 12, 18 et 20 février ainsi que le 10 mars 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1470-20200311)

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 277 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement de la construction de la ligne rose du Métro de Montréal.

(Dépôt n° 1471-20200311)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

11 mars 2020

Motions sans préavis

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les investissements dans le projet GNL-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Dorion (Taschereau) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les pouvoirs du gouvernement du Québec en matière de culture; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport incontournable du microcrédit entrepreneurial au développement économique du Québec, en décrétant le 11 mars 2020 Journée nationale du crédit communautaire;

QU'elle manifeste son soutien indéfectible au réseau d'hommes et de femmes qui, depuis 19 ans, ont tiré profit de cette initiative et fait preuve de l'ambition requise pour fonder et maintenir plus de 6 000 entreprises qui ont assuré la création et la préservation de plus de 11 000 emplois;

QU'elle reconnaisse les acteurs de ce secteur pour leur volonté et leur capacité à mobiliser le public, les décideurs politiques de tout ordre et les intervenants socioéconomiques de partout au Québec pour favoriser l'entrepreneurship et susciter le désir de contribuer à l'essor et au succès de leur communauté respective.

11 mars 2020

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le centenaire de naissance de feu M. Paul Gérin-Lajoie, fier député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969, et salue sa contribution à la vie démocratique du Québec à titre de premier titulaire du ministère de l'Éducation et de maître d'œuvre des fondements de la doctrine créant le prolongement externe des compétences internes du Québec en matière de relations internationales; ainsi que les retombées positives de la Fondation Paul Gérin-Lajoie en littérature et en coopération internationales.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 304 en annexe)

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

11 mars 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des besoins en matière de logements abordables, sociaux et communautaires au Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Canada de transférer dans les plus brefs délais les sommes de la Stratégie nationale sur le logement qui reviennent au Québec, et ce, en respect des compétences provinciales en la matière;

QU'enfin, le gouvernement du Québec utilise ces sommes notamment pour augmenter le nombre de logements abordables, sociaux et communautaires au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail, de procéder à des consultations particulières et tenir des auditions publiques le mardi 17 mars 2020 de 10 heures à 11 h 45, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 h 45, le mercredi 18 mars 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 19 mars 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et le mardi 24 mars 2020 de 10 heures à 11 h 30;

11 mars 2020

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Conseil du statut de la femme;
Conseil du patronat du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
Centrale des syndicats du Québec
Mme Carmen Lavallée, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
Centrale des syndicats démocratiques
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Coalition pour la conciliation famille-travail-études
Fédération des parents adoptants du Québec
Association de parents pour l'adoption québécoise
Regroupement pour la valorisation de la paternité
M. Jean-François Chicoine, pédiatre au CHU Sainte-Justine et professeur agrégé, Département de pédiatrie, Université de Montréal conjointement avec Mme Johanne Lemieux travailleuse sociale, conférencière, psychothérapeute et auteure, spécialiste en adoption
Réseau pour un Québec Famille
Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,
1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

11 mars 2020

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission dans le cadre du mandat conféré par la loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

11 mars 2020

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté le 10 mars 2020, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2020-2021.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures

Les travaux reprennent à 15 h 01.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2020-2021.

11 mars 2020

Avec la permission de M. Picard, premier vice-président, M. Fortin (Pontiac), dépose :

Copie d'une lettre, en date du 11 mars 2020, destinée à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, par quatre médecins de l'Université McGill concernant les préoccupations entourant la COVID-19 et les championnats du monde de patinage artistique.

(Dépôt n° 1472-20200311)

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2020-2021 est mise aux voix.

À 19 h 05, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 21 h 01.

M. Picard, premier vice-président, rend sa décision sur la mise aux voix des crédits provisoires pour l'année 2020-2021.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence a pris le temps d'analyser les faits qui se sont déroulés au moment de mettre aux voix les crédits provisoires à l'issue du débat de 5 heures en commission plénière et de visionner à quelques reprises la séquence des événements en vidéo. Au moment de demander si les crédits provisoires pour l'année financière 2020-2021 étaient adoptés, des députés ont dit « adopter », d'autres ont dit « rejetés » et d'autres ont dit « sur division ».

La présidence a alors prononcé les crédits adoptés sur division, puisque le gouvernement semblait en majorité en Chambre, et tel que le prévoit la tradition parlementaire.

11 mars 2020

L'Assemblée ne se trouvait pas dans une situation aussi claire que celle qui s'est produite le 7 novembre 2019, alors que les députés de l'opposition étaient clairement en nombre supérieur à ceux du gouvernement au moment du vote sur une motion débattue dans le cadre des affaires inscrites par les députés de l'opposition. La motion de l'opposition officielle avait alors été déclarée adoptée, et ce, malgré l'opposition du groupe parlementaire formant le gouvernement.

En commission plénière, les députés peuvent entrer ou sortir de la salle jusqu'au moment du vote par appel nominal. Dans le présent cas, la présence de plusieurs fonctionnaires en Chambre au moment de la mise aux voix a certes pu avoir un impact sur l'impression du nombre de députés du gouvernement qui se trouvaient alors en Chambre. De plus, la situation était confuse en raison du grand nombre de fonctionnaires et membres du personnel politique présents en Chambre et du fait que la différence dans le nombre de députés en faveur et contre n'était pas évidente. Au surplus, des députés ont quitté la salle, d'autres sont entrés, de même pour divers membres du personnel, rendant ainsi difficile un décompte clair du résultat du vote.

Devant ce constat et compte tenu de cette situation particulière, la seule manière d'en arriver à un résultat clair sur la question est de procéder à un vote par appel nominal, comme l'a d'ailleurs demandé le leader adjoint du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 305 en annexe)

Pour : **62** Contre : **39** Abstention : **0**

En conséquence, les crédits provisoires pour l'année 2020-2021 sont adoptés.

Mme la présidente de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 18 890 203 483.00\$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2020-2021, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

11 mars 2020

Le rapport de la commission plénières est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **306** en annexe)

Pour : **62** Contre : **39** Abstention : **0**

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée nationale soit saisie du projet de loi
n° 57, Loi n° 1 sur les crédits, 2020-2021;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **307** en annexe)

Pour : **62** Contre : **39** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 57, Loi n° 1 sur les crédits, 2020-2021, est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE les crédits budgétaires pour l'année 2020-2021, sauf
ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions
permanentes.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

11 mars 2020

À 21 h 10, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 mars 2020, à 9 h 40

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

11 mars 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 304)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Derraji (PLQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	(Berthier)	
	(Rimouski)		

11 mars 2020

Sur la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2020-2021 :

(Vote n° 305)

POUR - 62

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

CONTRE - 39

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)

11 mars 2020

Sur le rapport de la commission plénière :

(Vote n° 306)

POUR - 62

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

CONTRE - 39

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)

11 mars 2020

Sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

(Vote n° 307)

POUR - 62

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

CONTRE - 39

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Leduc (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)